61e ANNEE. — N° 151 MERCREDI 28 DECEMBRE 1921

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Vers une révision du Traité de Versailles. — L'espoir renaît à Berlin. — L'état du chômage en Allemagne. — Le budget au Sénat.

Malgré l'optimisme affiché par les milieux officiels, au sujet des conversations de Londres, il ne semble pas qu'il y ait lieu de se réjouir outre mesure. L'opinion manifeste quelque inquiétude.

Il y a quinze jours, Lloyd George faisait miroiter aux yeux de M. Loucheur des projets séduisants : remise des dettes alliées, revision de l'accord financier du 13 août, renonciation anglaise aux réparations. Or, aucun de ces projets ne paraît avoir été examiné à Londres la semaine passée.

Par contre, Lloyd George semble avoir obtenu de Briand l'adhésion au principe d'une conférence économique, qui discuterait, avec le problème des réparations, la situation générale du monde. Bref, suivant l'expression de notre confrère Gauvain, des *Débats*, « on se propose de créer un Soviet économique ».

La vérité, c'est qu'on s'apprête à reviser purement et simplement le traité de Versailles.

On peut être assuré que Lloyd George, qui a inscrit ce projet dans son programme, le poursuivra jusqu'à réalisation complète... à moins d'opposition décisive de notre part.

Or, la France n'a pas beaucoup à gagner à cette revision. On aperçoit avec évidence ce qu'elle perd.

On peut affirmer, sans exagération, que l'exécution du Traité de Versailles n'a point commencé..., du moins pour la France.

L'Angleterre s'est servie la première et convenablement ! Vous connaissez son lot ; il n'y manque rien : colonies, bateaux, zones d'influences, le pétrole, la suprématie des mers et, par surcroît, le peu d'argent que l'Allemagne a consenti à verser.

Et la France ? Elle n'a rien reçu encore, mais elle a avancé à l'Allemagne une soixantaine de milliards, sans jamais, recevoir un centime. Elle supposait qu'allait sonner maintenant pour elle l'heure des indemnités et des réparations.

Eh bien, non ! Notre attente va être déçue. On nous dit bien qu'on obligera l'Allemagne à payer le 15 janvier. Mais que deviendront les quelques millions versés, s'ils le sont ?

Pour le reste, nous devrions y renoncer. Bien plus, on nous demande de nous défaire de la seule arme, de la seule garantie dont nous disposions encore : le traité de Versailles.

C'est une sinistre plaisanterie.

Sans doute, le traité de Versailles n'est-il qu'une convention, faut-il le réaliser ! Mais, il représente notre droit, il établit la légitimité de nos revendications. Que penseriez-vous d'un créancier qui remettrait à son propre débiteur le reçu de sa dette ? Vous le taxeriez de démence !

L'acte qu'attend de nous l'Angleterre ressemble à ce geste insensé. Nous doutons que le président du Conseil français y souscrive, du moins s'il entend traduire l'opinion de la France et assumer la tâche de parler en son nom.

⁂

Si les derniers entretiens de Londres apportent à la France une nouvelle déception, ils accentuent l'optimisme des dirigeants allemands et les confirment dans leur confiance.

Si nous en croyons le correspondant spécial du *Temps* en Allemagne, — et la lecture de la presse germanique précise ses informations, — les Allemands voient déjà la Rhénanie évacuée, la Russie ouverte à leur emprise politique et économique, leurs dettes éteintes ou compensées. La presse va même jusqu'à se gausser des réserves formulées par les journaux fançais, en lesquelles elle croit découvrir du *bluff* de notre part à l'égard de l'Angleterre. On ne saurait être plus mauvais psychologue.

Mais ce qui est particulièrement fâcheux et inquiétant, ce sont les ménagements de Londres, qui, loin d'éclaircir la situation, la fausse et retarde la réconciliation qu'on prétend hâter.

L'attitude de l'Allemagne finit de nous faire prendre conscience de l'exacte valeur des décisions de Londres.

⁂

Parmi les signes qui nous permettent de nous rendre compte avec exactitude de la situation économique du Reich, il en est un particulièrement expressif : les statistiques relatives au chômage.

Les chiffres que nous publions sont empruntés au *Vorwærts*. Ils concernent les seuls grands centres industriels. Les voici :

Barmen ne compte que 1 chômeur pour une population de 154.000 habitants ; Elberfeld, 1 chômeur pour 152.000 habitants ; Duisbourg, 11 chômeurs pour 245.000 habitants ; Essen, 114 chômeurs pour 440.000 habitants ; Cologne 686 chômeurs pour 650.000 habitants ; Berlin, 61.465 chômeurs pour 3.900.000 habitants.

Une telle statistique témoigne avec évidence de l'effort prodigieux accompli par l'industrie allemande. Quel contraste avec l'industrie britannique ou américaine, où les chômeurs se comptent par centaines de milles et approchent même, en Angleterre, les deux millions !

Décidément, et plus que jamais, la faillite allemande est purement fictive.

⁂

Le Sénat a commencé hier matin, lundi, la discussion du budget.

Ce résultat heureux est dû à l'activité déployée par la Commission sénatoriale des Finances et au zèle de son président et de son rapporteur.

Désormais, apparaît comme vraisemblable le vote du budget pour le 1er janvier. Certains tiraillements se sont produits : quelques sénateurs n'aiment guère la « bousculade » qu'on pratique à leur égard. Au fond, ils n'ont pas tort de prétendre sauvegarder leurs droits, et leur susceptibilité est légitime.

Mais, en la circonstance, nul ne songe à empiéter sur les prérogatives du Sénat. On aspire à boucler le budget, vaille que vaille. Et cette perspective mérite bien quelques concessions.

Il faut bien le reconnaître : indépendamment du bénéfice immédiat, le retour au régime normal de la loi de finances, le règlement de cette importante question peut avoir des répercussions très grandes.

Le budget engendre une sorte d'*embouteillage* parlementaire. De nombreux problèmes ne sauraient être abordés efficacement maintenant, parce que les députés et sénateurs n'ont pas leurs coudées absolument franches.

Pour parler net : quel parlementaire oserait, en cette période de discussions budgétaires, prendre la responsabilité d'une crise ministérielle ? Aucun, en dehors des compétiteurs forcenés de portefeuille, c'est-à-dire ceux-là même qui n'ont aucune chance d'atteindre leur but.

Et pourtant l'horizon politique n'est pas sans nuages. A la veille de la prochaine réunion du Conseil suprême, il conviendrait que tout malaise soit dissipé et, pour cela, que les délégués de la France soient vraiment ses représentants, dans toute la force du terme.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Ce qui aurait été décidé à Londres

Le *Temps* reproduit la dépêche suivante de Berlin :

« D'après des bruits qui demandent une sérieuse confirmation, les conversations entre MM. Briand et Lloyd George auraient abouti à l'accord suivant sur les paiements de l'Allemagne, en 1922 : Celle-ci, sur l'annuité de 2 milliards, ne paierait, l'an prochain, en espèces, que 500.000.000 de marks or ; cette somme serait versée en plusieurs échéances, la plus forte avant le 15 avril.

« L'impôt de 26 0/0 sur les prestations en nature serait basé sur de nouveaux prix. L'Angleterre aurait consenti à accepter en totalité l'accord de Wiesbaden, à condition que la France acceptât les propositions anglaises relatives à la stabilisation du mark allemand ».

Un message de M. Briand au peuple américain

A l'occasion de Noël, M. Briand télégraphie à l'Amérique ses meilleurs vœux et ses souhaits les plus ardents pour la réalisation de son idéal pacifique et affirme que la France travaillera constamment au maintien de la paix du monde qui est la condition essentielle de sa propre sécurité.

L'Allemagne dissimule toujours des armes

Dans la même usine, située près de Dresde, où récemment la commission interalliée, avait découvert 342 obusiers de 105,247 autres obusiers du même calibre ont été découverts.

Angleterre et Irlande

M. Erskine Childers, l'agent de publicité de M. de Valera, a déclaré que ce dernier acceptera un accord qui aurait pour base le serment suivant : « Je jure fidélité et obéissance à la Constitution de l'Irlande et au traité d'association de l'Irlande avec le commonwealth britannique et je reconnais le roi de la Grande-Bretagne comme le chef de ces Etats associés. »

Si cette forme de serment était adoptée, toute opposition cesserait et M. de Valera serait même disposé à accorder une contribution annuelle à la liste civile du roi.

Lénine et le capitalisme

On mande de Moscou que le 20 décembre, a eu lieu l'ouverture du neuvième congrès soviétique panrusse. Lénine a prononcé un grand discours consacré à l'analyse de la situation dans laquelle se trouve actuellement la République des soviets.

Lénine explique que les dirigeants communistes se sont trompés sur les forces du prolétariat mondial. Il en conclut que la Russie, affaiblie au plus haut point, ne peut lutter toute seule et doit adopter une ligne de conduite nouvelle. Il ne peut plus être question d'anéantir le capitalisme. Il faut, au contraire, le conserver, mais en le transformant en « capitalisme d'Etat ».

Après plus de trois ans en Russie rouge un prisonnier écrit à sa famille

Depuis juillet 1918, M. Rouyer garde particulier à Sorbey, était sans nouvelles de son fils, Louis Rouyer, prisonnier des bolcheviks depuis plus de trois ans, et il avait perdu tout espoir de le revoir jamais.

Or, il y a quelques jours, Louis Rouyer a écrit à ses parents qu'il se trouvait sur les bords de la Baltique, à Swinemunde, et ne tarderait pas à revenir à Sorbey.

Elections bolchevistes

Les bolchevistes ont ordonné des élections en Georgie, les premières depuis l'occupation du pays par les troupes de Moscou.

Selon le décret électoral, les élections ont lieu à main levée. La présentation de listes de candidats socialistes ou d'autres groupes d'opposition est interdite et il est déclaré d'avance que les élections de non-bolchevistes seront cassées.

Pour mieux réussir, les Bolcheviks ont arrêté plus de 3.000 personnes et déporté 2.000 cheminots. Des milliers de fonctionnaires géorgiens ont été révoqués.

La visite du prince de Galles boycottée à Calcutta

Suivant les dernières nouvelles parvenues de l'Inde, la dernière tentative de Gandhi pour imposer une grève générale au moment du passage du prince de Galles a remporté un plein succès.

D'après une dépêche reçue de Calcutta, les Hindous semblaient avoir abandonné la ville quand le prince de Galles la traversa, tant les rues étaient désertes. Commerce trafic, tout est paralysé.

L'usage du tabac

Un médecin américain vient de publier le résultat d'expériences très intéressantes au sujet du tabac et de ses effets sur l'organisme. Il a opéré sur 147 étudiants de l'université de Boston, 77 d'entre eux ne fumaient pas ; après quatre années d'observations, ceux-ci avaient surpassé leurs camarades qui fumaient de 10 0/0 en poids, de 24 0/0 en taille, de 26,5 0/0 en développement thoracique, et de 17 0/0 en capacité pulmonaire. Ce sont des chiffres très impressionnants. Pour avoir une poitrine plus large, pour mieux respirer et se mieux porter, il faut donc renoncer à l'usage du tabac.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

Le numéro 401.210 est remboursé par 100.000 francs,

Les 2 numéros suivants sont remboursés par 10.000 francs chacun : 168.529, 67,227.

30 numéros sont remboursés par 1.090 francs.

626 numéros sont remboursables au pair.

Chambre des Députés

Séance du 24 Décembre 1921

Dans la séance de samedi matin, la Chambre adopte un projet tendant à surseoir jusqu'au 1er avril 1922, à l'expulsion des locataires de bonne foi. Cette disposition ne s'applique que dans les communes de 50.000 habitants.

Dans la séance de l'après midi, M. Klotz interpelle le Gouvernement pour savoir si les conversations de Londres n'ont pas compromis les droits de la France. Il rappelle l'attention du Gouvernement sur le danger des manœuvres financières internationales qui tendraient à spéculer sur le mark au détriment de la dette due à la France. Oui ou non, demande M. Klotz, après la conférence qui aura lieu à Cannes, le contribuable français sera-t-il chargé d'impôts nouveaux ?

M. Briand dit qu'il n'a jamais été question d'abandonner aucune des garanties qu'elle tient du traité de Versailles. Il justifie les conférences interalliées. Il déclare que s'il ne peut pas songer à alléger les charges du contribuable français, il faut éviter de les alourdir.

M. Outrey interpelle au sujet de la Banque de Chine et s'étonne que le Gouvernement n'ait pas fait le nécessaire pour sauver cette banque de la débâcle. De graves évènements pourraient se passer en Extrême-Orient si les engagements pris n'étaient pas tenus. M. Tattinger prononce un discours dans lequel il dénonce les tractations de certains gros fonctionnaires. La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Sénat

Séance du 26 décembre 1921

Dans sa séance du matin, le Sénat aborde la discussion du budget de 1922. M. Chéron, rapporteur général, indique que notre dette qui était de 171 milliards au 31 décembre 1918, sera de 328 milliards ; soit une augmentation de 156 milliards dont 106 sont dûs au déficit de nos budgets annuels.

M. Chéron condamne la politique des emprunts et demande qu'on oblige l'Allemagne à payer, car il montre que tout renait dans le Reich, tandis que tout périclite en France.

M. Gaudin de Vilaine ne votera pas, dit-il, le budget. MM. Dausset, de Kerguézec, Massabuau, Brangier, Perrier présentent diverses observations auxquelles répond M. Doumer, ministre des Finances.

M. Doumer constate que les dépenses ont été réduites, et que 2 milliards ont été remboursés à la Banque, cette année. Il ne faut pas, dit-il, faire montre d'un pessimisme excessif et il conteste certaines allégations de M. Chéron.

La discussion générale est close et 59 articles du budget des finances sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat reprend la discussion du budget ; il vote le budget des finances, des médailles et monnaies, de la justice et de l'intérieur.

CHRONIQUE LOCALE

Ce n'est pas encore fait

La Commission de l'agriculture a invité le gouvernement à fixer le prix de la farine et à confier aux Préfets le pouvoir de la taxer.

Le ministre de l'agriculture s'est montré favorable à cette proposition. Déjà, dans de nombreuses réunions, des associations agricoles avaient formulé un vœu identique.

Elles estimaient qu'en raison du prix du pain, un seul moyen pouvait faire baisser ce prix : taxer la farine.

Mais la résistance de la grande meunerie, bien que les boulangers, en général, fussent partisans de cette taxe, empêchait ou retardait, tout au moins, cette décision.

La Commission supérieure de l'agriculture répond ainsi, par la proposition qu'elle vient de faire connaître au Ministre compétent, aux vœux et du commerce et des consommateurs.

Que fera le ministre ? Favorable à la proposition, il ne peut que mettre la question à l'étude au plus tôt et que déposer un projet de loi en ce sens.

De l'avis des chambres d'agriculture la taxe sur la farine s'impose, car la taxe, sur le pain, à l'heure actuelle, semble ne pas devoir être revisée de quelque temps encore.

La grande meunerie ne se montre pas très conciliante et n'accepte pas de baisser ses prix qu'elle impose aux boulangers.

Ce n'est pas à la légère que la Commission supérieure de l'agriculture a étudié la question et qu'elle a présenté ses observations et sa proposition au Ministre.

Si pour l'année 1922, on donnait comme étrenne une diminution du prix du pain, les consommateurs s'en réjouiraient grandement.

Mais la taxe sur la farine n'est pas encore un fait accompli.

LOUIS BONNET.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée à notre compatriote Cyprien Lolm, mort pour la France.

La citation est ainsi conçue : « Soldat d'une grande bravoure ; 25 mois de front, deux blessures. Tué à son poste de combat, le 12 juillet 1917 ».

Mutation

M. Hervé, sous-lieutenant de réserve au 7e d'infanterie passe au 144e.

Gendarmerie

M. Gibaux, capitaine de gendarmerie à Moulins, est promu chef d'escadron et affecté à Cahors.

Magistrature

M. Baurès, procureur de la République à Gourdon est nommé substitut du procureur général près la Cour d'Appel d'Agen.

M. Luc, juge d'instrution au tribunal de Lombez, est nommé procureur de la République à Gourdon.

Commissariat de police

Sont classés pour l'emploi de Commissaire de police, nos compatriotes : MM. Romeu, avec le n° 1 ; Lavayssière, adjudant-chef au 7e avec le n° 7.

Tabacs

Notre compatriote, M. Courréjou, est classé pour l'emploi de commis de culture avec le n° 1.

Question au ministre des pensions

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des pensions : 1° quelle est la procédure d'absence suivie en matière de pensions militaires ; 2° si, pour obtenir l'acte déclaratif d'absence pour délivrance d'allocation renouvelable d'ascendant, un ascendant dénué de ressources, ne pourrait pas obtenir la remise des frais, relativement élevés, du jugement du tribunal civil exigé.

Réponse. — Le droit à allocation d'ascendant est ouvert, sous réserve que soient remplies les conditions prévues par l'article 28 de la loi du 31 mars 1919, aux ascendants des militaires ou marins portés sur les listes de disparus dressées par l'administration de la guerre ou de la marine, sans qu'il soit nécessaire de faire déclarer judiciairement l'absence (articles 27 et 28 de la loi précité).

Matériel d'enseignement

M. Emile Delmas, député du Lot, a reçu la lettre suivante du ministre de l'instruction publique :

Monsieur le Député et chèr Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de Floressas (Lot) une concession de matériel d'enseignement pour les écoles primaires publiques.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Agréez etc...

Postes

M. Costes, candidat militaire, est nommé facteur de ville à Cahors.

ELECTIONS MUNICIPALES

Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche pour l'élection de 2 conseillers municipaux en remplacement de MM. Paulus et Dulac.

Mairie : Inscrits : 882 ; votants : 339.

MM. Malique, 232 voix ; Caillau, 126 ; Richard, 119.

Palais de Justice : Inscrits : 539 ; votants : 244.

MM. Malique, 149 voix ; Caillau, 114 ; Richard, 100.

Ecole de la rue du lycée : Inscrits : 612 ; votants : 251.

MM. Malique, 133 voix ; Caillau, 135, Richard 112.

Théâtre : Inscrits : 668 ; votants : 305.

MM. Malique, 207 ; Caillau 131 ; Richard, 92.

Total : Inscrits : 2.701 ; votants : 1.139.

MM. Malique, 721 voix : ELU ; Caillau, 506 voix : ELU ; Richard, 425 voix.

⁂

Au premier tour du scrutin, dimanche 18 décembre, il y avait 2.702 inscrits ; mais ce nombre a été réduit d'une unité, par suite du décès d'un électeur survenu cette semaine. Il y avait 1.312 votants.

Dimanche, 25 décembre, il y a donc eu 173 votants de moins.

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties ainsi :

MM. Caillau, 628 voix ; Richard, 550 ; Malique, 424.

⁂

On voit qu'au scrutin de ballottage, seul M. Malique a obtenu la majorité absolue, gagnant 297 voix sur le premier tour et a réuni plus du quart des électeurs inscrits.

Par contre, M. Caillau, a perdu, sur le scrutin du 18 décembre, 122 voix et M. Richard, 125 voix.

⁂

En outre, on constate que M. Caillau réunit à peine le 5e des électeurs inscrits et n'a pas la majorité absolue. M. Richard ne réunit pas tout à fait le 6e des électeurs inscrits, et obtient à peine le tiers des votants.

⁂

Dimanche soir, après la proclamation du scrutin, le faubourg Labarre était en fête. Plus de 150 électeurs étaient réunis au café du Champ de Mars et ont salué l'élection de M. Malique. L'orchestre de l'Apollo se fit entendre et, vers 11 heures, en présence de nombreux électeurs du faubourg un mai fut planté à Regourd devant la maison de M. Malique.

ADJUDICATION

Des propriétaires nous adressent une lettre dans laquelle ils demandent la mise en adjudication des fumiers de la ville.

Les fumiers de la caserne, disent-ils, ont été vendus par adjudication, ces jours derniers. Ils ont été payés 0.21 centimes par cheval et par jour.

Pourquoi la Mairie ne procèderait-elle pas de la même façon ? Il y a 4 ou 5 chevaux dans les écuries de la Mairie ; le fumier de ces animaux serait acheté rapidement et certainement à un bon prix par les propriétaires.

De plus, ce serait une ressource pour la ville qui n'a pas à dédaigner un revenu quelconque, fut-il peu élevé.

Ce serait, cependant, une somme de 3 ou 400 francs au minimum, que la ville pourrait retirer de la vente par adjudication de ces fumiers.

Eh ! dam ! Il y aurait toujours de quoi payer les frais d'éclairage de 5 ou 6 becs de gaz de plus ! Ce serait toujours ça. Et puis, comme disent les propriétaires, il y a une question de principe qui se pose. Tous les propriétaires doivent avoir le droit de pouvoir se procurer ce fumier qui est un excellent engrais. Il n'y a qu'à mettre cet engrais à l'adjudication.

L. B.

Hyménée

Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de notre ami M. Georges Couybes, secrétaire général des « Enfants de l'arrondissement de Figeac à Paris », avec notre charmante compatriote Mlle Blanche Estival.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes fiancés.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil qui vient de frapper M. Molinié, contrôleur des P. T. T., en la personne de sa belle-mère décédée à Bordeaux.

Nous adressons à Mme et M. Molinié et à la famille nos condoléances.

Le pétrole doit baisser dès aujourd'hui

Les journaux publient l'information suivante :

Une baisse de 10 fr. par hectolitre sur les cours des huiles et essences de pétrole est applicable à partir d'aujourd'hui.

La surtaxe temporaire, d'abord fixée à 30 fr. et qui avait été ramenée à 20 fr., le 13 octobre, sera réduite à 15 fr. le 1er janvier prochain.

Ainsi le pétrole et les essences commenceront l'année 1922 avec une baisse de 15 fr.

405e Prévoyants de l'Avenir

AVIS

Les membres de la 405e sont informés que la réunion mensuelle de janvier 1922 aura lieu le dimanche 7 janvier 1922.

Les rentiers sont priés de venir donner leur adresse — les certificats de vie étant supprimés.

Le Président : HÉREIL.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Réunion générale de la Société

La grande réunion générale de fin d'année aura lieu jeudi prochain 29 décembre courant à 8 heures et demie très précises au siège social (Café Tivoli).

Tous les membres de la Société sont instamment priés de s'y rendre; aucune convocation individuelle ne sera faite.

Ordre du jour. — Compte rendu moral et financier. — Préparation de la fête d'inauguration du Stade. Banquet.

⁂

Le match de dimanche 25 courant mit aux prises l'Union Sportive Gourdonnaise (1) et l'A. C. (2), cette dernière privée d'ailleurs de quelques bons éléments actuellement en vacances.

La partie essentiellement amicale fut tout entière à l'avantage des Cadurciens qui dominèrent constamment l'adversaire, plus lourd, mais moins scientifique

Les Gourdonnais donnèrent l'impression d'une équipe solide qui, mieux entraînée, doit arriver à d'excellents résultats.

L'arbitrage fut aussi énergique qu'impartial.

L'A. C. (2) battit l'U. S. G. (1) par 12 à 0.

Le Comité.

Trésorerie générale du Lot

L'Administration des Finances, fait connaître qu'un concours pour l'emploi de commis stagiaire du Personnel des Trésoreries Générales et des Recettes des finances aura lieu le 14 mars prochain, dans les conditions prévues à l'arrêté du 28 novembre 1921 inséré au *Journal Officiel* du 12 décembre 1921.

Peuvent y prendre part les candidats âgés au moins de 18 ans et au plus de 34 ans, au 1er janvier 1922.

Le registre d'inscription sera clos le 13 janvier prochain, *délai de rigueur.*

Pour tous renseignements utiles, s'adresser à M. le Trésorier Général du Lot, à Cahors, qui fera connaître les pièces à produire.

Spéculation illicite

Nous avons mentionné, à son époque, une poursuite correctionnelle dont fut l'objet, au mois de juillet dernier, le sieur François-Edouard Delort, 48 ans, marchand de toile à Saint-Projet (Cantal). Ce négociant était poursuivi pour tromperie sur la qualité et la quantité de la marchandise vendue. En effet, la toile qu'il présentait comme de pur fil était moitié fil, moitié coton. De plus, les acquéreurs trouvaient qu'il manquait quelques mètres de toile. Il fut condamné de ce chef à 200 fr. d'amende. Le parquet le poursuivait en outre pour spéculation illicite. En effet, la toile que vendait Delort lui était payée à raison de 15 fr. 90 le mètre et ne valait, à la même époque, dans les magasins de Cahors et dans la région de Limoges-Figeac, où opérait ce négociant, que 10 francs, 11 francs le mètre.

Delort avait été acquitté par le tribunal de Cahors sur ce dernier chef d'inculpation. Mais M. le procureur général d'Agen, ayant relevé appel de cette décision, Delort vient d'être condamné par la Cour à 3.000 fr. d'amende et à l'affichage et à l'insertion de l'arrêt dans un journal régional.

En appel

Le nommé Baptiste Grammond, 41 ans, journalier demeurant à Cahors qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a été condamné à 1 an de prison et à la rélégation pour vol commis au préjudice de sa logeuse Mme Delbru, propriétaire rue de l'Université, vient de relever appel de cette condamnation devant la Cour d'Appel d'Agen.

I. E. P.

Préparation militaire

Les examens en 1922, pour la Préparation militaire de la classe 1922, auront lieu en deux périodes.

Première période : du 1er février au 31 mars 1922, pour *a*) premier contingent de la classe 1922 ; *b*) jeunes gens candidats à l'école spéciale militaire de St-Cyr ; *c*) jeunes gens d'au moins 18 ans, désirant contracter l'engagement spécial, dit de devancement d'appel.

Les jeunes gens nés dans le premier semestre de l'année pourront s'engager au mois de mai et passer leurs examens dans la première période. Les jeunes gens nés dans le deuxième semestre de l'année, se présenteront à la même session s'ils désirent s'engager en mai ou à celle qui aura lieu du 1er août au 30 septembre 1922, s'ils désirent s'engager en novembre.

Par nouvelle disposition ces jeunes gens devront se munir, avant leurs examens, d'un certificat d'aptitude physique délivré par un bureau de recrutement. Les jeunes gens désirant passer les examens du C. P. S. M, devront adresser leurs demandes au chef de section subdivisionnaire de leur subdivision (Agen, Marmande, Cahors, Montauban) avant le 14 janvier.

L'examen pour le brevet de skieur militaire aura lieu dans un centre qui sera désigné ultérieurement et les demandes des candidats à ce brevet devront être également adressées aux chefs de section subdivisionnaires.

Deuxième période : du 1er août au 30 septembre 1922 : les renseignements à ce sujet seront donnés en temps voulu.

NOTA. — Il est rappelé aux S A. G. et S. S. qu'elles peuvent obtenir le logement et la nourriture dans les bâtiments militaires en faisant une demande à l'autorité militaire par l'intermédiaire des chefs de section subdivisionnaire.

Vol à l'étalage

Une perquisition opérée chez Baptiste Lacambre, arrêté récemment pour vol à la devanture de M. Salgues, épicier, rue du Lycée, a amené la découverte de nombreux objets dont l'inculpé n'a pu établir la provenance.

Parmi ces objets se trouvaient notamment sept parapluies absolument neufs.

Accidents du travail

En serrant le coussinet de la roue d'une machine à vapeur, un ouvrier du dépôt de la gare, M. Louis Soubrebost, 30 ans, demeurant rue des Jacobins, se fit au poignet gauche une plaie contuse qui entraîne une incapacité de travail de huit jours.

— M. Roger Denjean, 16 ans, apprenti monteur à la gare de Cahors, se baissait pour ramasser une pièce, lorsque la lime non emmanchée dont se servait un de ses camarades tomba et vint piquer l'apprenti à la joue gauche.

Six jours d'incapacité de travail seront la conséquence de cet accident.

— En manipulant des caisses, un facteur de la gare, M. Jean Vidal, 35 ans, demeurant rue des Boulevards, se fit une entorse du poignet droit, qui exigera huit jours de repos.

— Un mécanicien travaillant chez M. Saint-Chamand, industriel à Cahors, reçut un violent coup de marteau sur l'index de la main gauche en rivant une chaudière. Le doigt fut littéralement écrasé.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de trois semaines.

Accident

Un sérieux accident s'est produit ces jours derniers sur la route du Payrat. Un domestique agricole, M. Jean Mignot, 48 ans, demeurant au Payrat, au service de Mme veuve Malbert, propriétaire à Bégous, tomba du haut d'une charrette, se fractura le radius droit et se luxa le coude.

La radiographie révéla des lésions qui entraîneront une incapacité de travail d'au moins quarante jours.

Tombé dans une fosse

Un chauffeur de la Compagnie d'Orléans, M. Villan, 42 ans, demeurant rue des Remparts, à Cahors, allait préparer la machine qu'il devait accompagner, lorsqu'il trébucha et tomba dans une fosse à réparations.

Dans sa chute, ce mécanicien se fit de multiples contusions sur tout le corps et prit une entorse au genou gauche.

Qui l'a trouvé ?

Ces jours derniers, une fillette a perdu son portemonnaie contenant une petite somme d'argent. Mais dans le portemonnaie se trouvaient également une photographie d'un membre de sa famille et un petit calendrier. Elle voudrait bien retrouver cette photo.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 12 au 17 décembre 1921, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure: 4 hommes.

En extra : 2 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 2 femmes.

Les méfaits des sangliers

On écrit :

De Reilhaguet : Les sangliers viennent en bandes, presque dans notre village.

Sousceyrac : Depuis moins de deux ans, Jean-Denis Labrousse et son fils, du village de Canet, ont abattu cinquante sangliers. Le cinquantième est tombé sous leurs coups, il y a quelques jours seulement, dans les pinières du Frayssé.

De Lissac : Une horde de dix-sept sangliers, gros et petits, a traversé tranquillement notre commune, sans que personne leur ait tiré un coup de fusil.

D'Estal : Les chasseurs du Verdier ont abattu un sanglier qui pesait 65 kilos, et toute la commune s'est partagé cette viande savoureuse.

De Sabadel-Latronquière : On a tué un marcassin de 70 kilos le 4 décembre, et le dimanche 18 décembre, deux autres, l'un pesant 30 kilos, et l'autre 80. Partout on n'entend que récriminations et plaintes sur les dégâts effrayants commis par ces animaux sauvages.

St-Vincent-Rive-d'Olt

Un revenant d'Amérique. — Le père de de M. Courbon, fermier à Laborie était parti, il y a quarante ans, chercher fortune en Amérique. Son fils, trop jeune alors ne l'avait pas connu et n'avait pas eu depuis l'occasion de le voir, car il n'était jamais revenu. Le vieil émigrant a fait aux siens l'agréable surprise de leur arriver à l'improviste un de ces jours. Il a été le bienvenu.

Prayssac

Changement de foire. — La foire du 8 janvier prochain, qui est un marché des plus importants et en même temps un concours de porcs gras, coïncidant avec un dimanche, se tiendra le samedi 7 janvier.

Par contre, celle du 22 janvier, qui tombe également un dimanche, se tiendra le lundi 23 janvier.

Calvignac

Fête. — Les jeunes gens de notre commune ont décidé, pour mieux fêter le 1er janvier, de faire une nouvelle fête locale. Voici le programme :

A 10 h., réception de la musique ; à 10 h. 30, tour de ville en musique et aubade au maire ; à 11 h., apéritif-concert ; à midi banquet ; à 14 h., grande course de bicyclettes, de Calvignac à Cénevières et retour ; à 15 h., bal ; à 18 h., souper et concert ; à 20 h., bal de nuit.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers. La commission ne répond pas des accidents.

Les engagements pour la course, accompagnés de la somme de 1 franc, seront reçus par M. Bru. restaurateur à Calvignac.

Bretenoux

L'usine de baryte. — L'usine du moulin de la Cère, où se traite la baryte recueillie dans les environs de Saint-Céré, a enfin rouvert ses portes, fermées depuis trop longtemps. C'est un bienfait pour le pays, car cette industrie occupe un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières et lutte contre l'invasion en France des barytes allemandes.

Lauresses

Vendredi dernier, un énorme sanglier dont Clamagirant Baptiste avait pris la piste à Gorses, vers le Dental, à 7 h. du matin, a été découvert et blessé dans la commune de Lauresses au-dessus de Pontfrac limites du Cantal. Après avoir passé et repassé le cours d'eau, la bête a été poursuivie par cinq chasseurs : Clamagirand Baptiste, Galtié Gabriel, Galtié, Antoine, Landes Gabriel, Mas Louis. Arrivant au moulin du Bouleau du Puech, la bête, après avoir traversé à nouveau la rivière, s'est cachée dans un fourré du village de Sournac. Clamigirand lui a tiré une balle calibre 16 et Galtié deux balles calibre 20. La bête blessée s'est retournée furieusement vers celui-ci. Clamagirand et Mas ont fait feu à nouveau. La bête folle de rage va sur Landes Gabriel. Celui-ci lui tire deux coups de fusil : la bête tombant dans un ravin d'une hauteur de plus de cinq mètres, s'assied sur son train de derrière et pousse des cris terribles faisant face au chasseur qui était sur le rocher. Elle s'y élance et retombe, puis de ses mâchoires elle coupe un genièvre. Malgré son grand poids, 130 kilos, on l'emporte attachée aux quatre pattes à l'aide d'une barre jusqu'à Roudergue, à 4 km. de l'endroit où on avait abattu la bête. On l'a transportée chez M. Mazarguil, buraliste à Lauresses où de nombreux curieux admiraient sa taille de 2 m. de long sur 0 m. 87 de haut.

Nous félicitons nos intrépides chasseurs qui ont fait environ 28 km. pour arriver à la blesser et 12 après sa blessure. De nouvelles chasses sont en préparation.

St-Céré

Foire. — Notre foire du 22 décembre a été très importante. Les marchés étaient bien garnis. Voici les cours pratiqués :

Bœufs, de 2.700 à 3.800 fr. la paire; bouvillons, de 900 à 1.600 fr.; vaches de travail, 1.600 à 2.100 fr.; génisses, de 800 à 1.500 fr.; veaux, de 4 à 4 fr. 50 le kilo; porcs gras, de 170 à 200 fr. les 50 kilos; porcelets, de 40 à 90 fr. la pièce; brebis d'élevage, de 40 à 80 fr.

Froment, 48 fr.; seigle, 35 fr.; sarrasin, 34 fr.; avoine, 24 fr.; pommes de terre, 18 fr.; maïs, 52 fr.; haricots, 62 fr.; châtaignes, 12 fr., le tout les 80 litres; cerneaux, 10 fr. le kilo.

Poules, 2 fr. 50; poulets, 2 fr. 75; canards gras, 1 fr.; oies grasses, de 4 à 5 fr.; dindons, 3 fr.; lapins, 1 fr. 40; foies d'oies, de 8 à 10 fr., le tout la livre.

Petits fromages, 3 fr. la douzaine; beurre, 7 fr. 50; fromage d'Auvergne, 5 fr.; le tout la livre; œufs, 5 fr. 50 la douzaine.

Souillac

Championnat de Rugby (Périgord-Agenais) 4e série. Union Sportive Souillagaise (1) bat St Cyprien (1) par 3 à 0.

C'est à Sarlat que l'U. S. Souillagaise a disputé son premier championnat de rugby. Ses efforts ont été couronnés par une victoire. L'équipe a fourni un jeu très correct ; tous les equipiers sont à féliciter.

Neuf fois sur dix, l'excellent talonneur Cros fournissait le ballon à son équipe. On voit qu'à la suite de nombreux entraînements, il est passé maître dans l'art de râtisser le ballon. Les avants l'ont efficacement aidé. Le demi de mêlée Grand n'était pas moins prompt à saisir la précieuse balle ; il a toujours fait une passe précise à son frère, le demi d'ouverture qui, lui, s'est chargé de lancer les trois-quarts. A signaler à l'actif de ce joueur des trouées arrêtées, *in extremis*.

Les trois quarts furent sérieusement marqués, mais ils n'en effectuèrent pas moins de jolis déboulés qui auraient dû mieux aboutir. Quant à l'arrière, il fut très sûr sur le ballon et ne laissa passer personne.

Espérons que l'U. S. S. ne s'endormira pas sur ses lauriers.

L. S.

SOURCE St-MARTIAL

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 27.

Conseil des ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée. Il a expédié les affaires courantes. La réunion, fixée à 8 h. 30 en raison de l'obligation pour certains membres du Cabinet d'assister au Sénat, à la discussion du budget, s'est terminée à 9 h. 15.

Prochain Conseil, lundi matin .

⁂

La grippe à Berlin

De Berlin : Pendant les fêtes de la Noël, une forte épidémie de grippe s'est déclarée à Berlin. Tous les hôpitaux sont remplis de malades. Le service sanitaire prend toutes les mesures nécessaires pour enrayer l'épidémie.

⁂

Les ex-souverains d'Autriche

De Vienne : On croit que l'ex-empereur et l'ex-impératrice se rendront prochainement à l'île de Wight, où un château leur sera réservé pour leur séjour.

⁂

Le Reich et les réparations

De Berlin : D'importants pourparlers ont eu lieu entre plusieurs ministres au sujet de la réponse que le gouvernement allemand donnera aux trois questions posées par la Commission des Réparations.

M. Rathenau a remis au gouvernement son rapport concernant les pourparlers de Londres.

Le Secrétaire d'Etat à la Commission des charges de guerre, se rendra cette semaine à Paris pour délibérer, au nom du gouvernement allemand, sur les termes de sa réponse à la Commission des Réparations.

⁂

Relations navales russo-turques

De Constantinople : Le gouvernement d'Angora a autorisé le service de bateaux direct entre les ports d'Anatolie et les ports russes de la Mer Noire.

⁂

Les troubles d'Egypte

Du Caire : La situation est grave sur les bords du Nil. L'état de siège a été proclamé au Caire. Des troupes anglaises ont été envoyées de Suez et de Port-Saïd et une flotille remonte le Nil vers la Haute-Egypte.

Ces mesures ont été prises d'accord avec le gouvernement égyptien pour mettre fin aux émeutes qui ont éclaté ces jours derniers et aux grèves des fonctionnaires et des services publics qui paralysent la vie du pays.

⁂

Pourparlers avec les soviets

De Londres : On déclare de bonne source que les Premiers ministres français et britannique ont décidé en principe Tchitcherine et Litvinoff à venir à Londres au début de l'année prochaine, probablement en février.

On leur demanderait de donner des réponses claires sur certaines questions importantes de politique.

TRICOTAGE MÉCANIQUE A FAÇON

Les ravissants Costumes laine et soie pour les tout petits, sont des cadeaux utiles et durables.

Ils sont d'un goût parfait, d'un fini irréprochable et à un prix très raisonnable.

Livraison 48 heures après commande.

Madame Lahontâa Jeune

15, Rue Fondue-Basse, CAHORS

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

DES CADEAUX QUI RESTENT

Visitez

l'exposition actuellement ouverte chez Mandelli. Vous y trouverez un choix exceptionnel de "cadeaux qui restent" : les plus nouveaux bibelots, les plus beaux bijoux, tous vendus à prix marqués.

Réduction de 10 % sur ces prix jusqu'au 31 Décembre

MANDELLI

CAHORS

MANDELLI

Boucherie Hébrard

BOISSY Successeur

Lutte contre la Vie chère

Grande Baisse de Prix

CHARCUTERIE BOURGEOISE

M. Ernest DELMAS, charcutier

2, rue du Portail-Alban

(*à côté de la Coopérative Militaire*)

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'à l'occasion des fêtes de Noël et Jour de l'an, il met en vente de la saucisse truffée

à **5 fr. le demi-kilog.**

A ENLEVER DE SUITE

Avec **7.000 fr.** *comptant*

Propriété de rapport

En bordure de route Nationale près Cahors

S'adresser à Me **DU MAS**, Notaire Suppléant à CAHORS.

POUR S'ÉPILER !

La méthode la plus rationnelle, la plus efficace et la plus facile pour enlever les poils superflus si désastreux du visage, des bras ou du corps, est de faire une application d'une simple pâte que vous pouvez préparer vous-même en mélangeant à quelques gouttes d'eau un peu de Sulthine Préparée qui se trouve chez tous les pharmaciens ou parfumeurs. Au bout de trois ou quatre minutes, enlevez la pâte et les poils auront disparu. Immédiatement après, servez-vous de Lotion Ozoin qui adoucit merveilleusement la peau et vous serez étonnée et enchantée du résultat.

COTE D'AZUR, Doct. rec. dans villa B. abrit. exp. midi, au Carmel p. Cannes, ttes pers. dés. villég. Conf. mod. Prix Mod. Ecr. : Dr **QUENOT**, Laignes (Côte-d'Or).

Marché de La Villette

26 décembre 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	5.220	278	2,70	2,50	2,00
Taureaux.					
Veaux....	2.027	65	3,30	3,10	2,75
Moutons..	17.318	508	3,50	3,00	2,75
Porcs.....	5.320	»	4,10	4,00	3,70

OBSERVATIONS. — Vente bonne sur les bœufs et moutons, calme sur les veaux et porcs.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

PREMIÈRE PARTIE

IV

LA VENGEANCE DE Me FRASNE

M. Frasne reprit la lettre et le contrat, non plus pour approfondir sa misère, mais pour y chercher sa vengeance. Les clercs ne tarderaient pas à envahir l'étude. Il fallait avant leur venue mener son enquête, forger ses armes. L'argent qu'elle avait emporté, qu'elle avait volé, — car une donation entre époux serait dans tous les cas annulée à la suite du divorce prononcé contre le donataire, — elle avait dû le prendre dans le coffre-fort. Il avait récemment encaissé un prix de vente de cent vingt mille francs, qui devait être versé dans quelques jours, lors de la passation de l'acte. Par sa propre indiscrétion, elle avait pu l'apprendre. Une clé se fabrique ou se dérobe, mais la mystérieuse combinaison de chiffres sans laquelle cette clé ne sert de rien, comment l'avait-elle découverte ?

Il se leva et s'approcha du coffre-fort, qui ne portait aucune trace d'effraction. Il fouilla sa poche et prit son trousseau. Alors il s'aperçut que cette clé-là y manquait. Elle avait dû en être distraite le jour de son départ. Il la possédait en double, il est vrai, et avait confié l'autre, selon l'usage, à son premier clerc pendant son absence. Il attendrait donc, pour ouvrir et vérifier le contenu du meuble, l'arrivée du clerc qui, d'ailleurs, servirait de témoin.

Revenant à sa table de travail, il chercha un code pénal et commença d'en parcourir les paragraphes au titre des crimes et délits contre la propriété. Il lut à l'article 380 que les soustractions commises par des maris au préjudice de leurs femmes, par des femmes au préjudice de leurs maris ne peuvent donner lieu qu'à des réparations civiles. Mais la fin du même article, qui le désarmait contre l'infidèle, l'armait contre son complice :

« *A l'égard de tous autres individus qui auraient recélé ou appliqué à leur profit tout ou partie des objets volés, ils seront punis comme coupables de vol.* » Parti sur cette piste, il trouva mieux encore. L'article 408, qui traitait de l'abus de confiance, y voyait une circonstance aggravante lorsqu'il était commis par un officier public ou ministériel, ou par un domestique, homme de service à gages, élève, clerc, commis, ouvrier, compagnon ou apprenti au préjudice de son maître, et la peine devenait alors celle de la réclusion. Qui l'empêchait d'accuser Maurice Roquevillard et même de l'accuser seul ? N'était-ce pas vraisemblable ? Le jeune homme connaissait les lieux, les versements opérés à l'étude, la date des contrats, l'absence du notaire. Il avait pu surprendre le secret de la serrure, soustraire momentanément la clé du premier clerc. Sans fortune personnelle, il avait dû se procurer des ressources pour enlever sa maîtresse. Enfin, sa fuite à l'étranger ne le dénonçait-elle pas ? Sans doute la déclaration de Mme Frasne démentait expressément cette version. Mais la déclaration de Mme Frasne, inefficace contre elle et gênante contre son amant, il suffisait de la supprimer. Elle détruite, rien n'innocentait plus ce dernier. Et même il perdait tout moyen de défense : pour se défendre, ne devrait-il pas se retourner contre sa compagne, admettre au moins une vie commune aux frais de celle-ci ? Un homme d'honneur ne le pouvait faire. Sa condamnation était donc certaine. L'extradition terminerait sa fuite amoureuse. Il comparaîtrait devant les assises. Flétri, déchu, brisé, il expierait pour les deux coupables. Enfin sa famille, pour atténuer sa faute, restituerait peut-être la somme dérobée. Ainsi le désastre serait sauf au moins de toute perte matérielle. Et la perte matérielle ne semblait déjà plus négligeable à M. Frasne plus réfléchi.

A mesure qu'il explorait dans tous les sens une combinaison aussi fertile en déductions et la conduisait jusqu'au dénouement, il sentait son désespoir s'alléger. Il oubliait sa douleur en apprêtant le supplice du rival. Il envisageait sans pitié les conséquences les plus lointaines de la vengeance, et jusqu'à l'abaissement de ces orgueilleux Roquevillard, qui pourtant avaient accueilli le successeur de maître Clairval en ami. Dans son malheur, il eût jeté sa souffrance comme une malédiction à tout l'univers. Une dernière fois il relut cette lettre qui, seule, mettait obstacle à son projet, puis, résolu, il la jeta au feu et la regarda se tordre sous l'action de la flamme, noircir et se réduire en cendres.

Neuf heures sonnèrent.

Ponctuels, les clercs entrèrent un à un dans l'étude et gagnèrent leurs pupitres. Le patron franchit aussitôt la porte de communication, et, sans les saluer, il interpella le principal d'un ton préoccupé :

— Philippeaux, je ne retrouve pas la clé du coffre-fort.

— Mais la voici, monsieur, répliqua le clerc. Vous me l'avez confiée pendant votre absence. Je ne m'en suis pas servi.

— C'est juste, venez avec moi.

Les deux hommes passèrent dans le cabinet.

M. Frasne ouvrit le meuble et y remarqua tout de suite un certain désordre.

— Vous avez cherché quelque chose, un testament peut-être ?

Philippeaux protesta avec la plus grande énergie :

— Non, monsieur, je vous jure.

— Alors, je ne comprends plus. Tenez : cette enveloppe a été déchirée. Elle contenait le prix d'acquisition de Belvade : cent vingt mille francs. Nous les avons comptés ensemble.

— En effet, convint le clerc effrayé.

Très calme, le notaire ne poussa pas plus loin ses investigations et referma soigneusement le coffre-fort.

— Quelqu'un est entré ici.

— C'est impossible, monsieur.

— Je vous dis que quelqu'un est entré ici. Nous vérifierons le contenu devant le commissaire de police. Qui a fermé l'étude hier soir ?

— Maurice Roquevillard.

— Est-il resté seul ?

— Oui, pour écrire des lettres.

— Combien de temps ?

— Je ne sais pas. Je l'ai rencontré sous les Portiques une demi-heure plus tard. Il m'a rendu les clés.

— Les clés ? Celle du coffre-fort, fait partie de votre trousseau ?

— Oui.

— C'est imprudent.

Après un silence, M. Frasne reprit :

— Pourquoi n'est-il pas encore arrivé ?

— Qui ?

— Maurice Roquevillard.

— Il ne reviendra pas, lança le clerc d'une voix vindicative.

M. Frasne le fixa de ses yeux perspicaces. De cet examen, il tira deux conclusions : le bruit de son malheur courait déjà la ville, et Philippeaux, dont il soupçonnait la jalousie, serait un sûr allié. Néanmoins, il joua l'ignorance.

— C'est juste. Il devait retourner chez son père.

— Non, monsieur, il a pris le train hier soir, à minuit.

— Pour quelle destination ?

— L'Italie.

— Ah ! je comprends, avoua cette fois le notaire.

Et lentement il prononça son arrêt :

— Ce serait donc lui qui aurait forcé mon coffre-fort. Comment aurait-il trouvé le chiffre ?

Philippeaux baissa la tête : la peur et l'envie faisaient de lui un délateur.

— Le chiffre est inscrit sur mon agenda, mais sans indication : ma mémoire est mauvaise. Roquevillard a pu le lire, se douter de son emploi.

De nouveau, M. Frasne, que servaient les circonstances, dévisagea son clerc et dissimula son contentement :

— Vous êtes deux fois imprudent, Philippeaux. Priez un de vos camarades d'appeler le commissaire de police. Il perquisitionnera lui-même.

(A suivre)